



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET  
AUTRES HANDICAPÉS

## BORDEREAU DE VERSEMENT POUR LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT 2022 AUPRÈS DE L'APSAH ?

### 1 - Remplir et envoyer le bordereau de versement ci-joint

- Par voie postale : APSAH - 17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
- Par email : [info@apsah.asso.fr](mailto:info@apsah.asso.fr)

### 2 - Effectuer votre versement de solde de taxe d'apprentissage

- Par chèque : à l'ordre de l'APSAH
- Par virement : IBAN FR76 4255 9100 0008 0046 1884 242

➡ L'APSAH vous adresse en retour, par voie postale ou par email, votre reçu libératoire.



### BORDEREAU DE VERSEMENT À RETOURNER À :

APSAH  
17 route de Rignac  
87700 AIXE-SUR-VIENNE

OU

[info@apsah.asso.fr](mailto:info@apsah.asso.fr)

#### Votre entreprise :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

N° de SIRET : .....

#### Contact dans l'entreprise :

Madame -  Monsieur

Nom et Prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à l'APSAH : ..... euros

#### Modalités de versement :

Chèque : à l'ordre de l'APSAH

Virement : IBAN FR76 4255 9100 0008 0046 1884 242

Nous vous remercions pour votre précieux soutien à l'APSAH.